

Vues croisées sur les paysages

Valérie Gaudreau

Number 138, Fall 2013

Savoir regarder

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/70099ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gaudreau, V. (2013). Vues croisées sur les paysages. *Continuité*, (138), 16–19.

Vues croisées sur

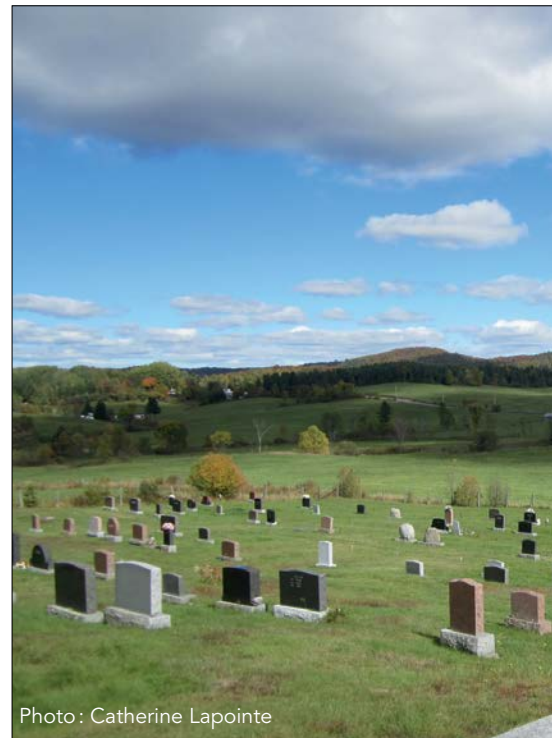


Photo : Catherine Lapointe

Le fleuve Saint-Laurent, un clocher d'église, un cadastre distinctif, une architecture singulière. Ces éléments ont forgé et continuent de marquer les paysages québécois en leur conférant un caractère identitaire. La nouvelle Loi sur le patrimoine culturel, entrée en vigueur en octobre 2012, permettra-t-elle de protéger ces paysages à valeur ajoutée? Tout dépendra des façons de voir...

par Valérie Gaudreau

Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur le patrimoine culturel, le territoire de l'île d'Orléans, jusqu'alors reconnu comme arrondissement historique, est devenu un site patrimonial déclaré. Seuls 12 sites bénéficient de cette mesure de protection exceptionnelle au Québec.

Photo: Perry Mastrovito

Entre la grande responsabilité confiée aux communautés locales, certaines initiatives qui font leur chemin et le nécessaire travail de sensibilisation de la population, la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel laisse beaucoup de questions en suspens. « L'intention de la loi est très généreuse en soi, mais on n'a pas défini ce qu'on voulait protéger. On a un outil réglementaire, législatif, mais

sans objectifs précis », déplorait le vice-président d'Action patrimoine, Charles Méthé, lors du colloque « Paysages de la vallée du Saint-Laurent » tenu à Nicolet en juin dernier.

VOIR LARGE

Dans sa loi, le gouvernement définit comme paysage culturel patrimonial « tout territoire reconnu par une collectivité pour ses caractéristiques paysagères remarquables résultant de l'interrelation de

les paysages



Photo : François Rivard

facteurs naturels et humains qui méritent d'être conservés et, le cas échéant, mises en valeur en raison de leur intérêt historique, emblématique ou identitaire ».

Or, un paysage qui apparaît « remarquable » aux yeux d'une communauté l'est-il au sens de la loi? Les enjeux, leur nature et leur ampleur varient d'une région à l'autre. La sensibilité au patrimoine paysager aussi.

D'où l'importance, selon la présidente d'Action patrimoine, Louise Mercier, de dégager une vision commune à tout le Québec. « Il faut définir une vision de ce qu'on veut qui soit là dans 50 ou 100 ans, de ce qu'on veut laisser à nos enfants et nos petits-enfants. Si on fait l'économie de cette vision commune, la protection des paysages se fera au cas par cas et, au final, on risque d'obtenir un résultat bien ordinaire. »

Et pour l'instant, le « cas par cas » domine, selon les intervenants consultés par *Continuité*.

INITIATIVES LOCALES

Mais voilà, la principale difficulté à surmonter pour faire reconnaître un paysage

est justement d'arriver à un consensus sur ce qui doit être protégé. Pour cette raison, la loi exige que les demandes proviennent des communautés locales.

Oui, cette façon de faire met un certain poids sur les épaules des élus, des organismes et des acteurs locaux, admet Danielle Dubé, directrice du patrimoine et de la muséologie au ministère de la Culture et des Communications. Vrai aussi que « le processus est plutôt exigeant », avoue-t-elle. Mais du même souffle, elle souligne que l'adhésion du milieu est incontournable. Pas question pour le Ministère d'imposer sa vision de ce qui doit être protégé ou non. « C'est beaucoup de responsabilités, mais en même temps, il s'agit d'une belle occasion de développement local », dit-elle.

Aucune demande de désignation de paysage n'a encore été déposée au Ministère, confirmait M^{me} Dubé en juillet. Signe d'un manque d'intérêt? Non, assure-t-elle, rappelant que la loi est jeune et que diverses étapes de consultation et de recension doivent être menées avant le dépôt d'une demande de protection ministérielle.

Dans la vallée de Harrington dans les Laurentides (au centre) et à Baie-Saint-Paul, on travaille déjà à obtenir une désignation de paysage culturel patrimonial.

Même si elle ne cache pas avoir « hâte à la première désignation », qui servira en somme de précédent pour mieux faire comprendre la portée de la loi, elle souligne que, dans un premier temps, le rôle du Ministère est de soutenir ceux qui souhaitent démarrer un projet.

Le 26 juin, le ministre québécois de la Culture et des Communications, Maka Kotto, a d'ailleurs annoncé que 28 organismes locaux, municipalités et MRC recevront une aide financière pour soutenir des projets de mise en œuvre de la nouvelle loi. Du lot, cinq touchent la reconnaissance de paysages. On y trouve le financement d'une « boîte à outils » pour la demande de désignation d'un paysage culturel patrimonial de Baie-Saint-Paul (12 000 \$), la désignation de la vallée de Harrington (14 000 \$), dans les Laurentides, ainsi que de l'aide financière pour une étude de caractérisation des paysages de Tewkesbury,



Tewkesbury a obtenu de l'aide financière pour procéder à une étude de caractérisation des paysages.

Photo : Jacques Laurier

au nord de Québec (14 000 \$). L'organisme Ruralys a pour sa part reçu 42 000 \$ pour mener pendant deux ans des consultations publiques visant l'identification et l'appropriation des paysages culturels patrimoniaux du Kamouraska. Enfin, le projet de Journal intime de La Pointe-aux-Orignaux, à Rivière-Ouelle, s'est vu octroyer une subvention de 15 500 \$. « Clin d'œil aux écrivains d'hier et d'aujourd'hui », ce projet vise la réalisation d'études sur le potentiel archéologique, paysager et historique de la municipalité.

LE CAS DES MASKOUTAINS

Robert Mayrand, chargé de projet en patrimoine à la MRC des Maskoutains, région agricole de la Montérégie, est bien au fait de ce qui attend les responsables locaux

qui entreprennent une telle démarche de reconnaissance.

Dans le cadre du projet Paysages maskoutains, mené en collaboration avec des chercheurs de l'Université de Montréal et de l'Université du Québec à Trois-Rivières, un diagnostic paysager de la région a été réalisé, puis rendu public en 2011 (voir *Continuité*, n° 132, printemps 2012, p. 35). Après quoi, une première table de discussion régionale sur l'agriculture et les paysages a été organisée au début de 2012. Elle regroupait des responsables du monde municipal, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de l'Union des producteurs agricoles et du milieu de l'environnement. « De cette table vont naître des groupes de travail selon des champs de spécialisation précis pour l'ensemble du territoire de la MRC », explique Robert Mayrand, en donnant l'exemple d'un groupe sur le reboisement des ravines et d'un autre sur l'aménagement aux abords du corridor autoroutier.

Plus globalement, les initiatives peuvent viser à préserver le bâti agricole ancien, à protéger la diversité de la faune et de la flore, à mettre en valeur l'entrée des villages, énumère-t-il. Ou tout simplement à embellir le décor. « C'est assez vaste. L'objectif est d'essayer d'améliorer la qualité de vie des citoyens. Ça peut être autant sur le plan visuel que sur celui de l'environnement », explique M. Mayrand.

DIFFICILE CONSENSUS

Maintenant que de grandes lignes ont été établies, Paysages maskoutains en est à un moment crucial : déterminer concrètement les éléments à protéger. Et ce sera aux citoyens et aux municipalités de trancher. « C'est avec la mobilisation citoyenne qu'on a le plus de difficulté actuellement », reconnaît M. Mayrand. Surtout, souligne-t-il, qu'un paysage ne se soucie pas des frontières administratives. « Déjà, quand on regroupe trois ou quatre municipalités, on s'aperçoit que c'est difficile d'élaborer des enjeux communs. Quand on travaillera à une échelle qui touche une dizaine de municipalités ou trois MRC, je pense que le processus de concertation sera ardu. » Reste que le projet des Paysages maskoutains est bien lancé et que cet expert en patrimoine a bon espoir que la sensibilisation fera son chemin auprès des élus et des citoyens. Et ce, avec ou sans protection en vertu de la loi. « Je doute fort qu'on parvienne à obtenir une reconnaissance par le Ministère. Notre réserve concerne les

Charte gaspésienne

En Gaspésie, la Charte des paysages, rendue publique en avril dernier, rallie déjà une cinquantaine de signataires. En 2010, la région s'est dotée d'une politique-cadre pour le tourisme durable. Aussitôt, les paysages sont apparus comme une force sur laquelle miser, et la création d'une charte, comme un bon moyen de travailler tous dans le même sens. Un comité formé d'aménagistes de toutes les MRC et d'autres intervenants a été créé. Puis, un groupe élargi comptant des gens des ministères et des organismes concernés s'est penché sur le sujet. Enfin, une centaine de personnes ont été rencontrées lors d'une tournée de consultation qui visait particulièrement les élus.

La charte détermine des chantiers potentiels auxquels il serait pertinent de s'attaquer : le réseau routier et l'affichage commercial, l'aménagement de sites stratégiques (le long de la 132, aux entrées et au cœur des villages), la qualité du cadre bâti, la connaissance et la mise en valeur, les infrastructures de services, l'accès aux paysages maritimes et riverains ainsi que l'intégration des infrastructures industrielles. Il en sera d'ailleurs question lors d'un grand rendez-vous du paysage prévu en novembre. (Josiane Ouellet)

paysages exceptionnels dont la loi fait mention. Quand on arrivera dans un paysage plus ordinaire, est-ce qu'on sera capables de trouver un élément tellement important que le paysage pourra être reconnu ? J'en doute. Est-ce que ça veut dire que l'approche paysage devrait être écartée pour autant ? Je ne crois pas, évidemment. » Protection du Ministère ou pas, le travail effectué est utile, soutient-il. Il contribue à mieux faire connaître la notion de paysage culturel, souvent méconnue de la population.

POUR SOI ET POUR AUTRUI

Un point de vue partagé par Louise Mercier d'Action patrimoine, qui croit fermement que les citoyens réalisent de plus en plus l'importance de s'occuper des paysages. Prendre conscience de la valeur et de la qualité de son milieu stimule la fierté de la population et entraîne des retombées considérables, notamment sur le plan patrimonial, historique, mais aussi touristique, note-t-elle. « Comment peut-on attirer des gens dans un village plutôt qu'un autre ? Il faut avoir une vision d'ensemble basée au-

tant sur le tourisme et le patrimoine que le milieu de vie. Nous croyons que si le village compte des paysages formidables, les gens viendront. »

Négliger ces préoccupations aujourd'hui aura des répercussions demain, estime François Dufaux, professeur associé à l'École d'architecture de l'Université Laval qui a mené un projet de mise en valeur du noyau villageois de Saint-Tite-des-Caps, sur la Côte-de-Beaupré. « Le patrimoine a une fonction de mémoire. Mais il

permet aussi aux gens qui voyagent de voir ce que les résidents ont fait hier ou ce qu'ils font pour demain. Quand les bâtiments et les paysages sont beaux, ils montrent le courage dont a fait preuve la population devant l'adversité de la vie. Son courage d'avoir eu l'ambition d'agir. C'est ce qu'on cherche quand on voyage. C'est ça qui nous émeut. »

Valérie Gaudreau est journaliste.



Aux Maskoutains, l'étape de la caractérisation est franchie. Il faut maintenant décider quoi protéger ou améliorer au sein de paysages qui, bien qu'ordinaires, demeurent intimement liés à la qualité de vie des résidents.

Photo : Josiane Ouellet



LES TOITURES TOLE-BEC INC.

Toitures Traditionnelles

- à Baguettes
- à Cuivre
- à Joints Debouts
- à Cuivre Étamé
- à la Canadienne
- Acier Pré-peint
- Galvanisé
- Ardoise

- Entreprise Familiale -

Licence R.B.Q. 2617-6594-75




1212 Tellier, St-Vincent-de-Paul, Laval

Site internet:

(450) 661-9737 www.tole-bec.com



Quincaillerie pour bâtiments anciens



Pour une
quincaillerie décorative...

HORS SÉRIE
QUINCAILLERIE

355, rue du Marais, local 115, Québec
418.681.7477 • 1.877.705.3212
Téléc. : 418.681.1626
Fermé le dimanche
www.horsserie.ca